

Les échos de Cahuzac

Bulletin d'informations de Janvier à juillet 2025.



Edito

Ces deux prochains semestres, nous vivons sans doute la fin des travaux de restauration de l'église St Martin puisque la dernière tranche devrait être exécutée au cours du premier semestre 2026. L'équipe municipale assistée de l'architecte a dû recourir à un nouvel appel d'offres suite au désistement de l'entreprise « Les Compagnons Réunis » qui jusqu'alors avait assuré les lots « maçonnerie ». Un autre candidat a été retenu parmi les postulants de 2016 et donc, l'ordre des travaux sera donné à l'automne, suite à l'entretien avec l'organisme prêteur. Nous allons solliciter un prêt relais remboursable sur deux ans dans l'attente des subventions, ainsi la commune ne sera pas endettée à long terme.

Pour conclure, je vous invite à consulter le site de la commune : village-cahuzac47.fr qui est en cours de mise à jour.

Jean-Pierre Testut.

Sommaire

Informations municipales :

- Vos élus vous informent p 2
- Infos diverses p 6
- Les manifestations municipales p 8
- Hommages p 9

Vie des associations :

- Société de chasse p 9
- Comité des fêtes p 10
- ASCCL p 10
- Dates à retenir p 11

Rédaction : Commission Communication

Mairie de Cahuzac

Edition : Mairie de Cahuzac

VOS ELUS VOUS INFORMENT.

Séance du 23 janvier 2025

1 - Délibération d'adhésion à l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »

Le Maire expose les services que peut rendre cette agence à la commune en prévision d'un projet de réaménagement d'un bâtiment. Le coût annuel de la prestation est de 200€.
Le Conseil approuve à l'unanimité dont trois procurations.

2 - Demande de subvention exceptionnelle.

La société de chasse a participé à l'installation d'un point de collecte des venaisons sur la commune de Montauriol. Ce lieu est le résultat d'une association de 8 sociétés de chasse des communes de Castillonnès – Cahuzac – Ferrensac – Lougratte – Sérignac-Péboudou – Lalandusse – Douzains et Montauriol). Pour la réalisation des travaux, la société de chasse demande une subvention exceptionnelle pour l'achat des matériaux, soit 87,67€.

Le Conseil approuve à l'unanimité dont trois procurations.

3 – Révision du montant des travaux pour la réhabilitation de la caserne des pompiers.

Le Maire informe les élus qu'une rénovation de la toiture de l'actuelle caserne des pompiers de Castillonnès devra être réalisée sous 2 ans. A cet effet, une enveloppe de participation estimée à + 1 503€ sera demandée à la commune.

4 – Choix du nom du domaine pour le site internet

Afin de finaliser la diffusion du site internet de la commune, il est nécessaire de choisir un nom de domaine. Initialement, le choix était cahuzac.fr cependant ce nom de domaine n'est plus disponible. Un choix parmi les propositions suivantes est nécessaire : cahuzac47.fr, cahuzac-47.fr, cahuzac-mairie.fr, commune-cahuzac.fr, village-cahuzac.fr.

Les élus choisissent le nom de domaine : **village-cahuzac47.fr**

5 – Recrutement d'un agent technique

Monsieur le Maire informe que le recrutement d'un agent technique sera effectif à compter du 1er février 2025, il s'agit de Mme GLAUNEZ.

Séance du 10 mars 2025

1 – Vote du CFU 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme TEILLET-DEVIC Chantal, se fait présenter le CFU 2024 de la commune.

Investissement :

Dépenses :	Prévu :	176 309,00
	Réalisé :	90 178,88
	Reste à réaliser :	6 838,00
Recettes :	Prévu :	176 309,00
	Réalisé :	136 177,71
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	252 983,00
	Réalisé :	164 291,90
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	252 983,00
	Réalisé :	307 256,04
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	45 998,83
Fonctionnement :	142 964,14
Résultat global :	188 962,97

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Approuve le compte financier unique du budget principal

2 – Affectation des résultats 2024 à la commune.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de TESTUT JEAN-PIERRE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 :

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	78 705,14
- un excédent reporté de :	64 259,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	142 964,14
- un excédent d'investissement de :	45 998,83
- un déficit des restes à réaliser de :	6 838,00

Soit un excédent de financement de :	39 160,83
--------------------------------------	------------------

- DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT **142 964,14**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **142 964,14**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **45 998,83**

Séance du 8 avril 2025

1 – Vote des taux d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire rappelle les taux actuels :

- Taxe foncière (bâti).....33,00 %
- Taxe foncière (non-bâti)28,39 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires10,81%

Monsieur le Maire propose de ne pas les modifier les taux d'imposition :

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de garder les mêmes taux pour l'année 2025.

2 – Vote du budget primitif 2025.

Investissement	431 936,00 €	(dont 6 838,00 € de RAR)
Dépenses :		
Recettes :	431 936,00 €	(dont 0,00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	343 394,00 €	(dont 0,00 € de RAR)
Recettes :	343 394,00 €	(dont 0,00 € de RAR)

3 – Rétrocession de la voirie privé « Impasse du Plantous » à la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les propriétaires du lotissement « Plantous », représenté par M. Jean-Claude VETTOREL, a proposé à plusieurs reprises aux différentes équipes municipales de rétrocéder une partie de la voirie du lotissement au domaine public. Il a présenté les documents notariés des différents propriétaires ainsi que leurs engagements respectifs donnant accord de cession après remise en état de la partie de la voirie à rétrocéder.

Monsieur le Maire expose le contenu des entretiens avec les services de la voirie de la Communauté des communes et de la prise de renseignements auprès de la cellule juridique Conseil 47 :

- Considérant la charge financière nécessaire à l'entretien de la voirie pour le budget communal,
- Considérant que, la procédure de classement dans le domaine public routier communal incluant ses annexes ne nécessite pas d'enquête publique

Après en avoir délibéré à bulletins secrets, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal (Mme TEILLET-DEVIC ne participe pas au vote car son frère est l'un de propriétaire) :

-Refuse la rétrocession de la voirie « Plantous », appartenant à Messieurs Robert GABALDA, Jean-Michel TEILLET et madame Marylène BLANCHARD, destinée à être intégrée dans la voirie communale selon acte notarié.

4 – Avenant cantine scolaire de Castillonnès

Les communes qui scolarisent leurs élèves à Castillonnès soutiennent financièrement le S.P.A. de la cantine scolaire de Castillonnès, qui assure le fonctionnement de la cantine scolaire en régie directe, depuis sa création au 01/07/2015.

La convention d'aide financière signée en 2022 pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 est arrivée à échéance.

Il est proposé aux communes de signer un avenant à cette convention afin de la prolonger pour l'année scolaire 2024/2025, et de maintenir la participation communale à 2.40 € par repas et par élève.

5 – Délibération pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de rénovation de 2 appartements communaux.

Les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre sont :

-Ent SMPROBAT : montant du devis 11 074.50 € HT soit 12 178.65 € TTC

-Ent DGSP DELHOMMELLE : montant du devis 11 230.00 € HT soit 12 353.00 € TTC

Le Conseil municipal choisit l'Ent. SMPROBAT à la majorité des voix.

6 – Délibération relative à la réfection de la cheminée (Appt n°2)

Des pierres de la cheminée d'ornement s'effritent. Un devis a été demandé à l'Ent BAZZOLI, qui avait fait les travaux de réhabilitation en 2001.

Devis n°1 (avec stabilisateur sur l'existant) : 720€

Devis n°2 (avec remplacement des pierres gélives) : 1 560€

Le Conseil municipal passe au vote et choisit à l'unanimité (dont 2 procurations) le devis n°1.

L'Ent. BAZZOLI sera contacté dans les plus brefs délais afin d'intervenir le plus rapidement possible, avant le passage du peintre.

7 – Information relative au devis Lot-et-Garonne Ingénierie pour la rénovation d'une grange sur la base de deux scénarios.

Le coût de l'étude s'élève à 960€. Les techniciens interviendront le lundi 5 mai de 9h à 12h, avec une visite du bâtiment. M. FORESTIER a été prévenu.

8 – Délibération pour le choix du prestataire pour l'entretien du bourg.

M. CONDUCHÉ ne pouvant plus honorer le contrat qui le lie à la commune, un nouveau prestataire doit être choisi pour l'entretien des espaces verts du village. M. Wagner TRICCA propose un devis à 6 500€ pour l'entretien du bourg. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Question diverse :

-Courrier de Mme BLANCHARD qui souhaite avoir des informations sur le tout à l'égout et les décisions de son zonage : les documents sont consultables en mairie.

Toutefois, il convient de rappeler que la station d'épuration a une capacité prévue pour un nombre d'utilisateurs et qu'il n'est pas possible de raccorder de nouvelles habitations.

Séance du 25 juin 2025

1 – Rapport d'activité de la CCBHAP

M. le Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a exercé un contrôle sur la gestion de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) pour les exercices 2017.

2 – Révision libre des attributions de compensation.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa séance du 12/06/2025 (délibération n°2025-63), le Conseil Communautaire a validé la révision libre des Attributions de Compensation pour la voirie selon les préconisations du rapport de la CLECT sur la voirie.

Le Maire présente le montant de cette révision libre des AC au 01/01/2026 pour la commune :

AC prévisionnelle 2026 (sans pacte) :	10 493 €
Contribution au titre du pacte voirie 2026-2028 :	3 499 €
AC révisée 2026 :	6 994 €

3 – Choix des entreprises suite à l'appel d'offre pour la restauration de l'église.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'analyse des offres faite par M. BOULANGER pour la restauration de l'église Saint Martin à Cahuzac, par suite de la résiliation du marché de l'entreprise titulaire du lot N°1 les Compagnons Réunis, qui ne souhaite pas poursuivre son marché de travaux. L'architecte a reconsulté les entreprises suivantes :

- Entreprise TMH
- Entreprise SGRP
- Entreprise DAGAND
- Entreprise VICENTINI RESTAURATION
- Entreprise MORON
- Entreprise RENAUD GUILLAUME CONSTRUCTION

Il soumet au vote les différentes entreprises.

Après examen de ces offres et du rapport d'analyse correspondant, l'architecte préconise de retenir l'offre de l'entreprise TMH

4 – Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE47.

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur la parcelle section C du chemin de Mondounet à Cahuzac, dans le cadre de l'opération de renforcement du poste de Mondounet.

5 – Défense de la chasse régionale à haute valeur patrimoniale et culturelle de la palombe aux pantès.

Le Conseil municipal décide de soutenir la Fédération départementale des chasseurs et la ministre de l'Environnement dans la défense de la chasse de la palombe aux pantès en palombière ; dans le refus de l'interdiction arbitraire de cette chasse à caractère social, patrimonial et culturel ; dans la préservation des droits des territoires à préserver leur culture et des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il demande au Premier Ministre et au Président de la République de continuer à intervenir auprès de la Commission européenne, afin de garantir le maintien de la chasse traditionnelle de la palombe aux pantès en palombière.

6 – Epicerie ambulante.

L'itinéraire proposera des produits frais, des produits locaux, des produits de premières nécessités, afin de garantir un service de proximité à nos aînés ainsi qu'à nos campagnes parfois trop isolées. Elle proposera également du pain frais et des viennoiseries (en partenariat avec la boulangerie de Castillonnes). Elle s'installera le lundi matin à 9h15 au Square des Loisirs (terrain de pétanque) pour une petite heure. Début des tournées le mercredi 9 juillet 2025.

7 – Installations des composteurs.

Par suite de la demande de plusieurs administrés en octobre 2024 concernant la mise en place de composteurs pour les habitations ne disposant pas de jardin, la CCBHAP a été contacté. Après plusieurs échanges, il a été convenu que 2 composteurs seraient installés dans le bourg.

RAPPEL DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

Les jours et heures d'ouverture au public :

- le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h.
- le mercredi de 9h30 à 13h.

Permanences du maire sur rendez-vous.

Infos diverses.

UN JEUNE CAHUZACOIS A L'HONNEUR

L'équipe municipale se réjouit du travail exécuté bénévolement par le jeune Théo DEVIC TEILLET, 17 ans, derrière un appartement de la commune laissé à l'abandon car sans locataire. Il s'agit d'une réhabilitation avec les moyens du bord réalisée par Théo, garçon qui ne manque pas d'énergie.

Bravo et merci pour cette louable initiative !



RENOVATION DE DEUX APPARTEMENTS COMMUNAUX

Après le départ de M. et Mme ALARY, locataires pendant 23 ans, il a été convenu qu'un rafraîchissement du logement était nécessaire. Les peintures des murs et des plafonds ont été refaites ainsi que le revêtement du sol à l'étage. Les pierres du tour de la cheminée ont été stabilisées. Le meuble sous évier a été remplacé et de menus travaux d'électricité ont dû être exécutés afin que le logement soit en adéquation avec les normes actuelles.

Des travaux de remplacement du revêtement du sol doivent aussi être entrepris dans le logement occupé par Mme COULEAU au courant de l'été.



FACE AUX INCIVILITES, LES ELUS RETROUSSENT LES MANCHES

Comme en témoigne nos photos, les élus n'hésitent pas à retrousser les manches pour nettoyer des lieux publics et corriger des actes d'incivilités commis par des individus peu scrupuleux. Nous demandons aux utilisateurs des toilettes publiques de laisser ce lieu dans l'état où ils l'ont trouvé, c'est-à-dire propre.



Par ailleurs, pour la cinquième fois cette année, un adjoint accompagné du maire a évacué le « traditionnel » dépôt sauvage situé aux trois ponts en limite de Plaisance qu'un sale individu se complait à alimenter régulièrement. Si un tel travail n'était pas exécuté bénévolement, il en coûterait 150 € par collecte soit environ 3000 € par an....

Nous avons alerté le Conseil départemental propriétaire de cette parcelle afin qu'il évacue ces dépôts dans l'attente d'une solution pérenne. Pour info, la commune avait installé une caméra que l'auteur de ces actes nous a dérobée. Si par hasard, vous êtes le témoin d'un dépôt n'hésitez pas à relever la plaque d'immatriculation du véhicule.

RAPPEL

Devant, le manque de civisme de certains administrés depuis le début du printemps, il semble important de rappeler certaines règles.

L'arrêté Préfectoral 013-0002 du 5 janvier 2015 rappelle au travers de l'article 10 que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau ou l'arrosage dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité ne peuvent être effectuées que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30,**
- **Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.**

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal en fonction de situations spécifiques locales.

Aucune dérogation ne pourra être accordée pour les activités de cet ordre.

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE PAR DES HABITANTS.

Merci à M. et Mme DUBIKY pour avoir remis en état le petit jardin abandonné devant le numéro 34 rue du château.

Enfin des fleurs pour redonner vie à cet espace laissé à l'abandon.

Encore merci et bravo à eux pour cette belle initiative et cette implication.



Les manifestations de la mairie.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

C'est par un temps clément que cette journée de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 s'est tenue à dix heures, devant le monument aux morts en présence de toutes les associations patriotiques. Chantal TEILLET-DEVIC, première adjointe a lu le message de Sébastien LECORNU, Ministre des armées. Le 8 mai 1945, il y a quatre-vingt ans, l'Allemagne nazie capitulait devant les alliés à Berlin. Après le dépôt de gerbes, l'appel des morts et la minute de silence, la municipalité salua les porte-drapeaux, les associations et les représentants des communes voisines ainsi que la population. Le traditionnel café avec gâteaux fût dégusté dans la salle des fêtes.



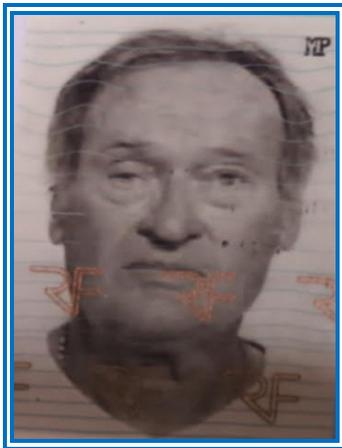
Hommages

HOMMAGE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE A PATRICK

C'est avec beaucoup d'émotion que le Maire de Cahuzac a rendu hommage le 28 janvier en l'église de Cahuzac à Patrick MOURGUET.

Originaire de Cahuzac, il y naquit le 22 juin 1949, Patrick passa son enfance à Cahuzac dans le village où était située l'exploitation agricole familiale qu'il habita jusqu'à ces derniers jours. Il était l'aîné d'une famille de deux enfants et la proximité de l'école primaire lui fit connaître Nicole enseignante qui allait devenir son épouse en 1972. De cette union naquirent deux enfants Sandrine et Gilles qui lui donnèrent quatre petits-enfants. Exploitant agricole dès son plus jeune âge, Patrick pratiquait la polyculture : élevage laitier, pruniculture, céréales.

Au-delà de son activité professionnelle, il s'est beaucoup investi dans la vie associative et tout particulièrement dans le milieu du foot à l'ASCCL, sport qu'il pratiqua comme joueur défensif talentueux et de manière assidue et passionnée. Puis, il intégra l'équipe dirigeante de l'école de foot comme éducateur bénévole pour les jeunes footballeurs en herbe. Les footballeurs de sa génération se souviennent encore de ses services notamment pour le traçage du terrain la veille des rencontres.



En 1970, il me vint en aide pour succéder à l'équipe vieillissante de la société de chasse qu'il présida de 1970 à 1981. Cette dernière année 2024, fin octobre il me fit même le grand plaisir de partager un repas à la palombière.

Nous nous souviendrons longtemps de ce personnage fort sympathique d'un calme surprenant, bienveillant, serviable toujours prêt à rendre service car empreint d'un gros esprit de solidarité. Juché sur son tracteur, flanqué de sa traditionnelle casquette verte Patrick traversait le village à son allure raisonnable et prudente sans manquer d'adresser un salut discret mais sincère aux éventuels passants. C'était ça Patrick la générosité, la bienveillance, le dévouement qui l'ont conduit tout naturellement à participer à la vie de la commune. Elu conseiller municipal en 1983, il manqua rarement une réunion durant les trois mandats qu'il assumait jusqu'en 2001 au cours desquels il eût le privilège de travailler avec trois maires différents. On ne pouvait pas se fâcher avec Patrick, on pouvait échanger sur différents sujets avec des avis opposés sans pour autant abandonner la sérénité du débat.

Comme me le confiait, ces derniers jours des administrés, c'était un réel plaisir de l'accueillir chez soi pour converser. Ce que je retiendrais de Patrick c'est cet homme au visage sympathique, généreux et bienveillant.

Cette reconnaissance au travers de cet hommage de la population exprimée par l'équipe municipale nous a paru légitime.

L'équipe municipale renouvelle toute sa sympathie à la famille.

La Vie des Associations

Société de chasse de Cahuzac

GROSSE PARTICIPATION AU REPAS DES CHASSEURS.

Comme à l'accoutumée, ce sont plus de cent convives qui ont honoré ce repas du 1^{er} Mai. Manifestement, tous les convives ont bougrement apprécié la blanquette et les grillades. Bravo à la société de chasse aidée par des bénévoles d'une autre association au service. Une fois encore, les participants se sont régalés.



Comité des fêtes de Cahuzac

Le comité des fêtes a pour but de faire vivre le village. C'est pour cela que nous mettons tout en œuvre pour pouvoir satisfaire les Cahuzacois. En février, les crêpes fabriquées par les bénévoles ont été largement appréciées.

Vous avez dit cassoulet !!! Eh bien oui, plus de 100 personnes ont participé avec les chansons de notre ami Momo.

En mai, le vide grenier a fait son effet. C'est dans la bonne humeur que les boulistes ont bravé le terrain. Les randonneurs étaient nombreux pour découvrir nos chemins.

Et enfin, tout au long de l'année, la gym du mardi soir a permis aux participants de garder la forme toujours dans une bonne ambiance.

Retrouvez toutes les infos sur la page Facebook : **cahuzac47330 comité des fêtes**



ASCCL (Association Sportive Cahuzac Castillonnès Lalandusse).

UN NOUVEAU TITRE POUR L'ASCCL

La saison 2024-2025 s'achève sur un titre de champion pour l'équipe fanion faisant la fierté de tous les joueurs, dirigeants et supporters.

Il est vrai que le retour au terrain d'honneur de Cahuzac après une année difficile à la plaine des sports fut un véritable soulagement. L'enchaînement des victoires dès le début de saison et une programmation le samedi soir crée rapidement un engouement jamais vu depuis plus de 3 ans (3 descentes consécutives ces 3 dernières années).



La saison 2024-2025 fut aussi une année charnière dans la concrétisation de certains projets comme l'acquisition du mini-bus et la réfection des abords du stade (panneaux sponsoring, main courante...).

« Nous sommes fier du travail accompli par les nombreux dirigeants qui travaillent toute l'année au bon déroulement de notre association qui se compose de 170 licenciés dont 40 dirigeants et dirigeantes.

Nous savons que de nombreuses tâches extra sportives demandent beaucoup d'investissement, comme le traçage des terrains ou l'organisation des festivités » BILLOIR Matthieu Président ASCCL

L'importance des dirigeants fait la réussite du club et qu'il est primordiale de garder l'implication de tous afin de pérenniser l'organisation en place. Pour cela les nouveaux bénévoles seront les bienvenus

L'école de football reste sur de bons rails avec un maintien de l'effectif et une qualité d'éducation avec de nombreux éducateurs fraîchement diplômés.

Les entrainements du mercredi affichent complet grâce à l'implication de nos bénévoles.

Pour la saison à venir, l'ASCCL a encore des ambitions avec l'envie de jouer les premiers rôles en deuxième division et l'embauche d'un éducateur diplômé.

« Nous sommes fiers de créer un emploi sur notre territoire car très peu de club de football en Lot et Garonne peuvent se vanter de cela, la structuration de notre club est en marche. Nous devons maintenant attirer de nouveaux jeunes (et moins jeunes) afin d'étoffer nos effectifs sur un plan sportif. » BILLOIR Matthieu

Lors de l'assemblée générale, le bureau présente un bilan financier positif de quoi mener les projets de développement.

Sportivement l'ASCCL.

Dates à retenir

- **dimanche 13 juillet** à 19h30 au terrain de pétanque : soirée grillades organisées par le Comité des fêtes.
- **mercredi 16 juillet** à 18h à la salle des fêtes : assemblée générale de l'Association de sauvegarde de l'église Saint Martin
- **lundi 28 juillet** à 22h dans le parc du château : cinéma au Clair de Lune
- **samedi 20 et dimanche 21 septembre** : les Journées du Patrimoine

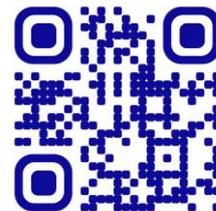
LUNDI 28 JUILLET A 22H, CINEMA AU CLAIR DE LUNE DANS LA COUR DU CHATEAU



Pour leur quatrième édition, CINE 4 et ECRAN 47 projeteront le film « La Venue de l’Avenir » dans le parc du château de Cahuzac. Nous convions tous les amateurs de cinéma à participer nombreux à cette soirée dont la billetterie sera ouverte à partir de 21h30.



Bande annonce du film
Flashez le QR code



SOIRÉE GRILLADES
DIMANCHE 13 JUILLET 19H30
 Repas 15€ - Gratuit pour les moins de 12 ans

Saucisses - Merguez - Ventrèches
 Frites
 Fromage
 Glaces - Café
 Vins rouges et rosés
 Sodas

Bière 2€

Terrain de pétanque ou salle des fêtes suivant la météo

ANIMÉE PAR MOMO

CAHUZAC
www.facebook.com/Cahuzac47

Comité des Fêtes

NOUVEAU

Isolé(e) ?
 Pas de Voiture ?
 Manque de temps ?

L'itinérette
 Votre Supérette Itinérante

JE VIENS À VOTRE RENCONTRE !
 Sur la place de votre commune et à domicile.

DÈS LE 09/07/2025

Fruits et Légumes
 Produits Frais
 Épicerie
 Produits d'Hygiène
 Produits Locaux

06.59.20.99.05
litinerette.wixsite.com/litinerette
 L'itinérette

A Cahuzac, tous les lundis
matin, à 9h15 sur la Place du
Square